

Bulletin Municipal

SANNAT

No31

Janvier 2026



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le Compte administratif et le Budget

La voirie rurale et communale

Les biens et bâtiments communaux

Affaires diverses

Infos pratiques

A propos de l'école

La vie associative

- **Les Arts de Sannat**
- **Sann'Attractif**
- **S.H.P.**
- **ACCA de Sannat**
- **Nos anciens combattants**
- **Sannat Loisirs**
- **E.S. Mainsat-Sannat**
- **Sannat en Fêtes**
- **A.P.E.I. Sannatoise**

Le carnet de l'année 2025

Festivités 2026

Mot du maire

Je vous présente au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année, une bonne santé surtout et de la réussite pour 2026, que l'année soit douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles ainsi que vos proches.

Etant en période de réserve pré-électorale, je vais être concis et factuel concernant les réalisations de cette année.

Le chantier de l'école est terminé, les enfants ont intégré les nouveaux locaux le 18 décembre. Nous avons fait de la voirie avec des travaux à La Ville du Bois, au Clos et d'autres menus aménagements.

La commune a encore été bien animée cette année grâce au travail des associations.

Bonne année 2026 à tous,

David GRANGE

Le Compte administratif et le Budget

Subvention exceptionnelle pour Sannat Histoire et Patrimoine

Le 20 février,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association SHP pour l'organisation d'un weekend théâtral en patois qui aura lieu à la salle des fêtes de Reterre les 8 et 9 mars 2025 (considérant l'indisponibilité de la salle des fêtes de Sannat). L'organisation d'un tel événement supposant une grande logistique : décors, sonorisation, publicité, confection de livrets de présentation en patois, ... Après délibération, l'assemblée estime que les entrées et la buvette devraient absorber une partie des coûts, mais juge que cet événement culturel et patrimonial a nécessité un travail spécifique et intense des bénévoles de la section patois et donc mérite un soutien de la municipalité. Une subvention exceptionnelle de 100 € est allouée.

Orientations budgétaires

Le 21 mars,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et invite les conseillers à faire part de leurs remarques pour mieux ajuster les montants aux besoins et ressources de la collectivité. Il souhaite aussi que les grandes lignes des investissements pour 2025 soient décidées.

Monsieur le Maire évoque un contexte géopolitique et commercial tendu et source d'une extrême nébulosité pour anticiper toute dynamique de croissance, décroissance, inflation ou déflation. Il semble qu'un certain protectionnisme économique se dessine malgré tout à l'échelle mondiale et puisse se traduire dans un premier temps par une poussée inflationniste. Dans ce cadre, une attention devra être portée à gérer au mieux ce qui est le plus sujet à la volatilité des prix : alimentation, fournitures de petits équipements, ...

Au niveau de la section de fonctionnement, la municipalité envisage l'adhésion à la Sacem pour les associations communales, avec, en contrepartie une légère baisse des subventions. Afin de gérer au mieux l'entretien de la voirie la commune va prévoir une enveloppe conséquente dédiée à la réfection au fil de l'eau : point à temps, curage des fossés, ...

En investissement, le principal chantier de l'année sera la restructuration des bâtiments scolaires. Cependant, la commune continuera d'investir dans la voirie communale et les chemins ruraux.

Don de l'association Sann'Attractif

Le 06 juin,

Mesdames Blouin et Sauthon font part du souhait de l'association Sann'Attractif de faire un don à la commune, celle-ci étant toujours prête à aider le multi commerce. Cette somme s'élèverait à 2 500,00 € sous forme de chèque. Elles se retirent toutes deux pouvant avoir intérêt dans l'affaire, étant membres actifs de l'association. Les conseillers municipaux restants, approuvent à l'unanimité ce don.

Compte administratif et de gestion

Le 10 avril,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif et de gestion de l'exercice 2024 approuve celui-ci et statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation :

Résultat exercice 2024 : 57 249,10 € + 1 752,05 € (résultat antérieur du Sivom à intégrer suite à la dissolution)

Résultat antérieur de fonctionnement étant de 132 953,99 €,

Le total à affecter est de 191 955,14 €

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :

La section d'investissement n'a pas de besoin de financement à couvrir par l'excédent de fonctionnement.

Donc, l'excédent est affecté à la section de fonctionnement :

Total 191 955,14 €

Vote du budget primitif

Le 10 avril,

Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi. Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 664 699,05 € pour la section de fonctionnement et à 787 751,04 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce budget tel qu'il lui est présenté.

Fixation des taux d'imposition

Le 10 avril,

Le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,56 %

Redevance d'occupation du domaine public

Le 08 mai,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, monsieur le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant :

- 48,25 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien
- 32,44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Subvention de fonctionnement

Le 21 juillet,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la politique de l'assemblée délibérante depuis l'année 2017 visant à faciliter l'exercice médical par l'octroi d'une subvention couvrant la totalité ou quasi-totalité du loyer du bâtiment communal.

Suite au départ du Docteur Robert fin juin 2025, Mme Fanny Thibault propose d'utiliser le bâtiment pour exercer sa profession de kinésithérapeute.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à verser pour 1 an, à compter du 01 août 2025, une subvention de 415€/mois pour compenser le loyer mensuel du cabinet. Elle décide aussi de prendre en charge les abonnements d'eau et d'électricité afin de faciliter la gestion de Mme Thibault.

Subvention exceptionnelle Entente Sportive Mainsat Sannat

Le 16 septembre,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'ESMS qui a eu un bilan financier déficitaire pour l'exercice 2024/2025 (de juin à juin)

En revanche, une bonne dynamique subsiste au sein du club avec plus d'une quarantaine de jeunes à l'entraînement à la rentrée de septembre.

Afin que les aspects financiers n'obèrent pas la réussite du club, l'ESMS sollicite une aide exceptionnelle de 300 € en complément de la subvention de 1000 € déjà versée.

Après délibération, l'assemblée accorde cette subvention exceptionnelle.

La voirie communale et rurale

Enfouissement des réseaux électriques dans le bourg

Le 20 février,

L'enfouissement des réseaux électriques est placé sous l'égide du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDE23) et peut bénéficier d'importantes subventions ainsi que de l'ingénierie technique de l'organisme.

Le Conseil Municipal juge opportun de réaliser ce type d'opération dans le bourg et charge le Maire d'en aviser le SDE23 afin que la démarche puisse être initiée.

Projet agrivoltaïque

Le 20 février,

Monsieur le Maire rapporte qu'une réunion a été effectuée dans le cadre d'un projet agrivoltaïque sur la commune et propose d'user de l'expertise du personnel du Syndicat Mixte Est Creuse si ce projet ou d'autres devaient aller plus loin.

Une charte communale serait souhaitable dans le cadre de tels projets pour qu'ils soient profitables au territoire et faire consensus, l'absence de règles ou de concertation locale pouvant être préjudiciable.

Entretien voirie

Le 20 février,

Monsieur le Maire propose la réouverture du chemin du facteur par le réseau creusois des SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) pour un montant d'environ 750 euros et un curage de certains fossés par une entreprise locale avec l'aide d'un agent technique communal pour un montant d'environ 3000 euros.

Le Conseil Municipal donne toute latitude à Monsieur le Maire pour ces dépenses.

Le 03 mai,

Comme gros chantier de renforcement de voirie, l'assemblée propose la route de la Ville du Bois même en l'absence de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de pouvoir maintenir une programmation pluriannuelle de travaux de voirie suffisamment ambitieuse pour une gestion sur le long terme.

Des travaux de voirie au Clos sont par ailleurs programmés dans la mesure où ils ont trait à des problèmes d'écoulements d'eaux en cas d'intempéries.

Le 04 juin,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de sociétés pour les travaux de renforcement de structures de chaussées sur la route de la Ville du Bois et un reprofilage de chaussée au Clos.

Trois entreprises ont été sollicitées en ce sens : l'entreprise la Colas (la Brionne), l'entreprise Eurovia (Aubusson) et l'entreprise TPCRB (Saint Sulpice le Guérétois).

Le conseil municipal retient la proposition de la Colas à hauteur de 36 186,60 € HT pour le renforcement de structure de chaussée de la route de la Ville du Bois et la proposition d'Eurovia à hauteur de 13 195,60 € HT pour le reprofilage de chaussée au Clos.

Désaffectation et aliénation d'une portion d'emprise de voirie sur la voie communale n° 9 à Saint-Pardoux

Le 21 mars,

Monsieur le Maire expose que Mme MALANEDE Patricia, propriétaire à Saint-Pardoux, demande l'aliénation d'une infime portion d'emprise de voirie de la voie communale n° 9 située contre l'assiette de sa parcelle cadastrée 1231 section C afin d'y implanter une station d'assainissement autonome conforme au rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Cette requête s'apparente plus à une demande d'acquisition d'emprise de voirie qu'à une aliénation de linéaire de voirie à proprement parler car la circulation et le passage sur cette voie ne seraient pas entravés. Par ailleurs, le terrain de la requérante venant en saillie de la voirie, cela n'entraînerait pas une réduction de la largeur de la voirie.

Si l'enquête publique est favorable, le Conseil Municipal accepte le principe de vente au prix de 0.20 €/m², prix d'usage pratiqué par la commune dans de pareils cas et sous réserve que l'intéressée prenne à sa charge l'intégralité des frais de bornage.

Désaffectation et aliénation d'une portion du chemin dit « de Chez Mazeize » à la Chabanne :

Le 16 septembre,

Monsieur le Maire expose que Monsieur Arnaud KAZUBEK et Madame Adeline BOUCHET sollicitent l'aliénation d'une portion du chemin dit « de Chez Mazeize » contre l'assiette d'une parcelle cadastrée 856 section C dans le cadre d'un projet d'habitation et de son assainissement autonome.

Ce court chemin ne présente pas d'intérêt touristique ou patrimonial et la desserte qu'il assure pour un pré étant loin d'être l'unique desserte de ce pré, l'aliénation ne semble a priori pas être contraire à tout motif d'intérêt général ou particulier.

Si l'enquête publique est favorable, le Conseil Municipal accepte le principe de vente au prix de 0.20 €/m², prix d'usage pratiqué par la commune dans de pareils cas et sous réserve que les intéressés prennent à leur charge l'intégralité des frais de bornage.

Les biens et bâtiments communaux

Cession de biens de sections à un particulier à Luard

Le 20 février,

Monsieur le Maire expose une requête déposée par Mme BALLET Geneviève par laquelle cette dernière sollicite la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain au lieu-dit Luard appartenant à la section de Luard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable. Il autorise M le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Luard afin qu'ils se prononcent dans les 6 mois sur le projet de cession au profit de Mme BALLET.

Le 10 avril,

Monsieur le Maire expose que suite à la consultation des électeurs de la section de Luard en date du 29 mars 2025 concernant le projet de vente de portions d'une parcelle appartenant à la section de Luard au prix de 0,30 euro/m² à Madame BALLET, l'avis favorable n'a pas été obtenu.

En l'absence d'accord de la majorité (2 votes pour et 0 vote contre pour 4 électeurs inscrits), le changement d'usage ou de vente de tout ou partie des biens de la section peut être autorisé par arrêté préfectoral motivé. Un courrier de la Sous-Préfète demande au conseil municipal, en cas de volonté de poursuite du projet, de bien vouloir le motiver en délibération argumentée.

Considérant les arguments de la demandeuse, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la poursuite de ce projet de vente.

Cession de biens de sections au Puylat

Le 10 avril,

Monsieur le Maire expose que suite à la consultation des électeurs de la section du Puylat en date du 29 mars 2025 concernant le projet de vente de portions d'une parcelle appartenant à la section du Puylat au prix de 0,30 euro /m² à Madame RODDE Emmanuelle d'une part et Monsieur et Madame DEFEMME d'autre part, l'avis favorable n'a pas été obtenu.

En l'absence d'accord de la majorité (3 votes pour et 3 votes contre pour 6 électeurs inscrits), le changement d'usage ou de vente de tout ou partie des biens de la section peut être autorisé par arrêté préfectoral motivé. Un courrier de la Sous-Préfète demande au conseil municipal, en cas de volonté de poursuite du projet, de bien vouloir le motiver en délibération argumentée.

Considérant les arguments des demandeurs, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la poursuite de ce projet de vente.

Cession de biens de sections à Luard

Le 10 avril,

Monsieur le Maire expose que suite à la consultation des électeurs de la section de Luard en date du 29 mars 2025 concernant le projet de vente de portions d'une parcelle appartenant à la section de Luard au prix de 0,30 euro/m² à Monsieur ROMAIN Emilien, l'avis favorable n'a pas été obtenu.

En l'absence d'accord de la majorité (2 votes pour et 0 vote contre pour 4 électeurs inscrits), le changement d'usage ou de vente de tout ou partie des biens de la section peut être autorisé par arrêté préfectoral motivé. Un courrier de la Sous-Préfète demande au conseil municipal, en cas de volonté de poursuite du projet, de bien vouloir le motiver en délibération argumentée.

Considérant les arguments du demandeur, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la poursuite de ce projet de vente.

Convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Le 4 juin,

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite acquérir un nouveau foncier afin de maîtriser un grand terrain jouxtant l'école ainsi que des bâtiments constitués d'une maison à rénover et de dépendances à réhabiliter afin d'améliorer l'environnement proche de la mairie.

L'EPF est un Etablissement Public d'Etat aux services des collectivités territoriales, qui aide ces dernières à mettre en place des stratégies et des interventions foncières afin de mobiliser du foncier en faveur des projets locaux. Il dispose de la personnalité morale, est autonome financièrement y compris avec une garantie propre de ses emprunts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'EPF pour l'acquisition d'un foncier en centre bourg et signer toutes les pièces relatives à cette délibération et cette affaire de manière plus générale.

Acquisition bâtiments et terrains par l'APF

Le 16 septembre,

La commune souhaite acheter de nouveaux terrains ainsi que des bâtiments (maison à rénover et dépendances à réhabiliter). Une convention a été signée avec l'EPF qui va donc acquérir la nue-propriété des immeubles à hauteur de 90% de la valeur du bien soit 45 000 euros. La commune de Sannat achète l'usufruit à hauteur de 10% soit 5 000 euros pour une somme totale de 50 000 euros.

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent l'acquisition du foncier en démembrement de propriété avec l'EPF et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition.

Les coques de noisettes : un paillage local et durable

Dans une démarche à la fois écologique et identitaire, le **Syndicat Est Creuse Développement**, dans le cadre du développement de la filière noisette, valorise désormais un produit local original : **les coques de noisettes**, utilisées comme **paillage naturel** dans les espaces verts, les massifs fleuris et les jardinières.

Ce **paillage végétal** se distingue par ses nombreux atouts :

- **Écologique**, biodégradable et respectueux de l'environnement ;
- **Economique**, issu de la transformation de noisettes, sa durée de vie une fois en place est d'environ 5 ans ;
- **Efficace**, il aide à conserver l'humidité du sol et réduit la pousse des mauvaises herbes, favorisant ainsi un entretien plus durable des espaces ;
- **Esthétique**, sa teinte chaude et naturelle met en valeur les plantations tout en s'intégrant harmonieusement aux paysages creusois.

Au-delà de ses qualités techniques, ce choix reflète une véritable **volonté de valoriser les ressources locales** et de promouvoir une **économie circulaire** ancrée sur le territoire. Les coques de noisettes deviennent ainsi un **symbole d'identité creusoise**, associant **innovation, durabilité et fierté locale**.

Pour tous renseignements : **Maud Briens au 07.75.95.50.57 – m.briens@estcreuse.fr**



Syndicat Mixte EST CREUSE DEVELOPPEMENT

<http://www.estcreuse.fr>

Les élus du Syndicat Est Creuse Développement :

Président : **Vincent TURPINAT**, (Jarnages)

Vice-Présidents : **Nicolas SIMONNET**, (Nouhant), **Alain GRASS** (Saint Silvain Bellegarde),
Gérard THOMAZON (Bussière-Saint-Georges), **Alexandre VERDIER** (Chénérailles),
Valérie SIMONET (Bussière-Nouvelle)

L'équipe technique :

TEPOS : Loïc GAUDOIN, Florian LOUGNON, Marjorie PELLET,
LEADER : Laurence AUZEL, Séverine MAISSA

CONTRACTUALISATION REGION : Maud BRIENS (filiale Noisette), Sandrine LEDIEU
(économie), Sophie MAILLET (revitalisation)

Aides aux entreprises : le syndicat Est Creuse Développement vous accompagne !

Le syndicat **Est Creuse Développement** propose un accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les domaines du commerce et de l'artisanat du territoire, grâce au dispositif **Actions Collectives de Proximité (ACP)**. Financé par les EPCI et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce programme a pour objectif de soutenir les entrepreneurs dans leurs projets d'investissement et de renforcer le dynamisme économique local.

Pour qui ? Ce dispositif s'adresse aux TPE de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros, et exerçant dans les secteurs du commerce ou de l'artisanat.

Quels projets sont éligibles ? Que vous souhaitiez moderniser votre espace de vente, investir dans le numérique, optimiser vos outils de production ou engager une démarche de transition énergétique, l'ACP peut vous apporter un soutien financier concret.

Des résultats concrets depuis son lancement, le dispositif a déjà permis d'accompagner **18 entreprises** du territoire. Parmi les projets soutenus : rénovation de vitrines, aménagements d'espaces de vente, acquisitions de matériel informatique ou professionnel, et bien d'autres encore.



**Pour tous renseignements : Sandrine Ledieu
au 06.44.01.56.29 – s.ledieu@estcreuse.fr**

Est Creuse Développement,

C'est un Syndicat Mixte qui regroupe deux Communautés de communes autour de missions partagées telles que la contractualisation territoriale, le programme LEADER, la transition énergétique...

Partie intégrante du Massif Central, le territoire d'Est Creuse Développement, c'est 92 Communes regroupant près de 31 000 habitants sur l'Est du Département de la Creuse, au carrefour de Guéret (Ouest), Montluçon (Est) et Aubusson (Sud).

Doté d'un cadre de vie remarquable, avec de nombreuses classifications, notamment sur le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Est-Creuse Développement agit au cœur des problématiques rurales du XXI^e siècle (transition énergétique, attractivité etc...).

Affaires diverses

Recours au service civique

Le 20 février,

Monsieur le Maire expose que la commune a pris contact avec l'association Insite, une association d'utilité publique avec des antennes locales implantées dans la plupart des régions de l'hexagone. L'une des missions phare de l'association est de mettre au service des territoires ses compétences pour le recrutement et l'accompagnement de services civiques en milieu rural. L'association se propose d'étudier en fonction des besoins locaux associatifs et/ou communaux des missions qui pourraient être proposés à des services civiques. Il faut savoir que ces missions ne doivent pas se substituer de manière stricte à des emplois et qu'elles doivent plutôt consister en des missions de type initiatives ou projets culturels, sportifs, sociaux, etc...

Une rencontre avec un chargé de mission de l'association est prévue afin d'échanger plus en détail et savoir comment ce type de projet peut s'articuler dans notre commune.

Vitraux église

Le 21 juillet,

Monsieur le Maire rappelle que certains vitraux de l'église méritent d'être remplacés (manques, fêlures, plus d'étanchéité...) Des devis ont été demandés afin de préserver ce patrimoine communal. Les dons de particuliers récoltés lors du mécénat de 2018/2019 avaient en outre montrer l'attachement des administrés et des sannatois de cœur à cette église. Si des travaux s'en étaient suivis, il convient d'assurer la pérennité de l'ouvrage sur le long terme par respect pour cet engagement citoyen.

Diagnostic haies

Le 16 septembre,

Une conseillère forestière de la Chambre d'agriculture de la Creuse pourrait apporter son expertise dans le cadre d'un diagnostic des haies sur la commune. Des contacts seront pris dans ce sens.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PAR TCHAT
SUR L'APP
3018**

Victime ou témoin de harcèlement ?

Parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement
ou appelez le 3018 pour trouver une solution.

**BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT**



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 55 82 30 57 Email : mairie.sannat@orange.fr

Pour un rendez-vous avec Monsieur Le Maire : merci d'appeler au préalable

Attention : Avant tous travaux de modification ou de construction, pensez à vous adresser à la Mairie.

SITE INTERNET : www.sannat.fr

[Retrouver toutes les actualités, délibérations, réservations du gîte, menu de la cantine et de nombreuses informations utiles.](#)

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : Mardi : de 8h30 à 11h30

Mercredi : de 8h30 à 13h00

Jeudi : de 8h30 à 11h30

Vendredi : de 8h30 à 11h30 et 16h30 à 18h00

Téléphone : 05 55 82 09 41

Levée du courrier : 10h00

BASCULE PULBIQUE : La clé est à retirer à la Mairie

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Pour obtenir une carte grise ou un permis de conduire, il faut désormais se rendre sur le site suivant : www.demarches.interieur.gouv.fr

En ce qui concerne la Carte Nationale d'Identité ou le passeport, vous devez vous rendre à la Mairie de Chambon s/Voueize ou d'Auzances.

COURT DE TENNIS

	CARTES ANNUELLES		CARTES HORAIRES	
	ENFANTS Jusqu'à 16 ans	ADULTES	ENFANTS Jusqu'à 16 ans	ADULTES
COURT DE TENNIS	25 €	50 €	2 €	5 €

PACS

Pour les personnes qui souhaitent se pacser, les démarches se font en Mairie.

DECHARGE DES FAYES

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour déposer les déchets, en présence des employés techniques communaux pour vérification.

Deux créneaux horaires possibles, le Lundi matin de 11 h à 12 h et le Jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

CIMETIERE

Obsèques

	Caveau	Fosse
Inhumation, exhumation (Forfait)	150 €	200 €

Caveau communal

	Droit utilisation fixe	90 premiers jours	Au-delà de 90 jours
Prix de la location	30 €	0.35 €/jour	0.70 €/jour

Concessions : 40 € le m²

Concession du cavurne : 60 € le m²

CONTRAT DE CONCESSION LOCATION D'UNE CASE CINERAIRE

Dans le columbarium du cimetière :

Pour une durée de 20 ans à date de signature, une case contenant deux urnes au maximum est louée au signataire ou à ses successeurs ayant-droit s'il y a lieu.

En contrepartie le concessionnaire-locataire versera un montant de 450 € à la caisse du receveur municipal. Ils se composent de 25 € valant concession du domaine public et de 425 € valant coût de la location de la case.

BARNUM

Un barnum de 8m x 5m est disponible à la location pour les habitants de la commune. Le tarif est de 100 euros dans le cadre d'un évènement d'une journée. La location comprend le temps de montage et de démontage qui sont effectués par des personnes habilitées, désignées par la mairie. Les demandes seront étudiées au préalable pour acceptation avec prise en compte du terrain d'implantation envisagée et des contraintes, dans un souci de sécurité optimale.

LOCATION DE LA HALLE A TITRE PRIVE

Tarif de location halle	Habitants de la Commune	Personne hors Commune
- Location type week-end (2 jours) <i>Sur accord de la municipalité</i>	50 €	50 €

LOCATION DE MOBILIER HALLE

Tarif mobilier halle	Habitants de la Commune	Personne hors Commune
Location de mobilier halle :		
- Tables de batteuse (en dehors de la halle) <i>Transports à charge du locataire</i>	3,00 €	6,00 €
- Chaises (en dehors de la halle) <i>Transports à charge du locataire</i>	0,35 €	0,70 €

LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAUL RIFFAT

Tarif de location salle des fêtes	Habitants de la Commune	Personne hors Commune
Vin d'honneur ou Réunion		
- Petite salle	30 €	45 €
- Ensemble	80 €	110 €
Repas, Banquet, Concours de belote	150 €	200 €
Location de mobilier		
- Tables	0,65 €	1,30 €
- Chaises	0,35 €	0,70 €

PECHE A L'ETANG GIRAUD

Cartes annuelles	Carte Jeunes (-18 ans)	Cartes à la journée	
		Ouverture*	Suivants
30 €	18 €	10 €	5 €

** le jour de l'ouverture, la carte journalière est vendue sur place.*

Les autres jours, les cartes sont disponibles :

- A la Mairie
- A la Cahute
- A la P'tite Coop

La pêche à l'étang est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent détenant une carte de l'étang valide à seule condition que l'enfant pêche avec une seule canne sans moulinet.

URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les déclarations préalables de travaux, les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel, de permis de construire, d'aménager et de démolir peuvent être déposées en ligne sous forme électronique

Pour cela, la commune de Sannat dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Le site est accessible à partir du lien suivant : <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau#/>

Le dépôt des dossiers sous format papier auprès de la Mairie restera possible.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

LOCATION GITE LE TELEGRAPHE



HORAIRES : Arrivée : entre 16h et 18h en hiver et 22h en été

Départ : avant 10h

<i>Remise de 10% à partir de la 3^{ème} nuit</i>	Tarifs à la nuit	
	DU DIMANCHE SOIR AU JEUDI SOIR	DU VENDREDI SOIR AU DIMANCHE MATIN
CHAMBRE CHEMIN DES AMOUREUX <i>lit 160 avec salle de bain privative - 1er étage</i>	35 € <i>La chambre</i>	40 € <i>La chambre</i>
CHAMBRE CHEMIN DU FACTEUR <i>lit 90 superposé x 4 - 1er étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DU SABOTIER <i>lit 90 superposé x 4 - 1er étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DE L'ARBRE DU LOUP <i>lit 90 x 2 - 2ème étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DU PARADIS <i>lit 90 x 2 - 2ème étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>

Le prix ne comprend pas :

- La taxe de séjour d'un montant de 0.66€/nuitée et pour toute personne de +de 18ans.

(Le règlement de cette dernière se fera en même temps que le paiement de la location)

- Forfait ménage ; Forfait linge de lit et de toilette ; Caution

CAUTION

Une caution en règlement des éventuels frais de 15 € par personne et par nuitée est obligatoire et est à régler à l'arrivée à l'agent d'accueil (chèque ou espèces). Elle vous sera restituée à votre départ ou renvoyée dans les 10 jours suivants votre départ.

FORFAIT LOCATION LINGE DE LIT

Possibilité d'un forfait linge de lit (*1 drap housse, 1 housse de couette, 1 taie par personne*) au tarif de 6€/lit

Tous les lits sont équipés d'un protège matelas et d'un oreiller avec protection pour vous accueillir dans des conditions optimales.

FORFAIT LOCATION LINGE DE TOILETTE

Possibilité d'un forfait linge de toilette (*1 grande serviette, 1 petite serviette*) au tarif de 6€/personne

FORFAIT MENAGE :

Possibilité d'un forfait ménage au tarif de 15€ par personne

MOYENS DE REGLEMENT

- Espèces
- Carte bancaire
- Chèque bancaire à l'ordre de **Gîtes et salle des fêtes : MAIRIE DE SANNAT - 4 RUE DES ECOLES -23110 SANNAT**

Pour tous renseignements complémentaires,

Merci de contacter le **07 85 72 48 68** ou voir sur le site de la Mairie : **www.sannat.fr**

CANTINE

La commune propose un service de restauration scolaire qui repose sur des tarifs en fonction du nombre d'enfants par famille.

Dans la cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide à favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 1 000 habitants.

Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3,00 € par repas facturé à 1,00 € ou moins.

Pour ce faire il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :

- Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles/élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune ;
- Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égale à 1,00 € et un supérieur à 1,00 € ;

Par ailleurs, depuis début 2024, ce dispositif évolue avec la création d'un bonus EGAlim qui permet une bonification de l'aide (+ 1 €, soit 4 € par repas) pour les cantines qui atteignent 50% de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio.

Pour bénéficier de ce bonus, les communes doivent inscrire leur cantine sur le site "ma-cantine.agriculture.gouv.fr" et le renseigner annuellement.

De plus il convient d'asseoir les tarifs sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables, fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans et de ne pénaliser aucune famille afin de faire profiter de cette tarification sociale au plus grand nombre.

Dans le respect des éléments qui précèdent et après en avoir délibéré le conseil municipal a fixé la tarification sociale pour les élèves de Sannat :

Quotient Familial	TARIF 2025 – 2026			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Occasionnel
≤ 750 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
≤ 1 000 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
≥ 1 000 €	3,00 €	2,60 €	2,30 €	3,60 €

- Fixe la tarification de la cantine pour le personnel enseignant ou gravitant autour de l'école comme suit

	Année scolaire 2025 /2026
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,10 €
Enseignant	5,50 €

GARDERIE

La garderie est réservée aux enfants inscrits à l'école de Sannat.

Elle est au tarif de 10€ par trimestre et par enfant ouverte de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h15.

Adresses utiles sur la commune :

Pour vous, vos enfants ou vos proches :

DIJKHUIZEN Annalies (*Massage de relaxation*)

11 Le Poux

Tel : 07 86 60 63 61

MALETERRE Coralie (*Assistante maternelle*)

7, rue des Ecoles

Tél : 06 88 04 32 22

MALETERRE Elise (*Kinésithérapeute*)

Tél : 05 55 65 85 23

RACINE Sandrine (*Ferme socio-éducative & pédagogique*)

Murmures de Vie

Thérapie - Coaching - Soutien à la parentalité

<https://www.murmuresdevie.org> – Tel : 07 86 66 54 32

THIBAUT Fanny (*Kinésithérapeute*)

Tél : 05 55 65 85 23

Pour vos travaux :

BOSMAN Henk (*Menuisier – Ebéniste*)

Tél : 07 57 55 88 59

Email : Info@henkbosman.fr

Ets BOUDET - Matériels agricoles

Ventes et réparations de machines agricoles, livraison de fuel domestique, ventes et réparations motoculture de plaisance

<https://www.agriaffaires.pro/fr/boudet> - Tél : 05.55.82.30.90

LELANDAIS David (*Plâtrier – Peintre*)

Tél : 05.55.65.10.02 ou 06.72.97.27.60

Email : david.lelandais@outlook.fr

ROMAIN Emilien (*Achat et vente de bois*)

Tél : 07 84 94 32 55

SARL MALETERRE (*Maçonnerie*)

Tél : 05.55.82.35.46

Email : sarl.maleterre@laposte.net

Pour vous nourrir :

BAUDRY Céline (*Fromage de chèvre*)

La Chèvre Rit – Accueil pour la traite

Tél : 06 56 69 77 48

Email : lachevrerit23110@gmail.com

Epicerie associative La P'tite Coop / Bar associatif Le Trait d'Union

Dépôt de pains, viennoiserie et pâtisserie sur commande, épicerie, produits locaux, produits frais et surgelés

Tél : 09.75.60.17.42

Email : coopsannat@gmail.com

LE FLOHIC Virginie (*Pain et brioches*)

Les pains de Virginie

Tél : 06 87 60 60 92

Email : vleflohic312@gmail.com

MONGOURD Maryline (*Miel, pain d'épices*)

Jardin d'abeilles

Tel : 06 85 37 82 85

Pour les loisirs, la culture, ... :

FROMENT Cécile - LLS Entertainment

Animation musicale

Communication et visuel - Enregistrement et édition musicale

Tel : 06 26 08 34 91

<https://www.lisentertainment.fr>

MALETERRE Denis (*Tournage sur bois*)

Tel : 06 62 41 89 33

MALETERRE Coralie (*Créatrice de bijoux et décorations en résine*)

Résine d'émotions

Tel : 06 88 04 32 22

Email : coralie.maleterre@gmail.com

STOLS Robert et Monica

Photographie - Graphique Design - Céramique

Tél. 06 87 73 30 29

Email : rjmstols@gmail.com

Si malencontreusement, votre entreprise n'est pas notée,
Venez-vous faire connaître à la Mairie

L'APEI : Une année dynamique pour nos petits sannatois !

Grace à votre générosité, les élèves ont vécu des moments magiques ! Au programme avant les vacances d'été : un voyage pour toute l'école au Puy-de-Dôme et aux volcans de Lemptégy.

Ensemble, nous avons organisé et participé à de multiples événements pour financer nos projets et créer de bons moments :

- **Lotos en ligne** : Grâce aux lotos en ligne, l'APEI a pu collecter des fonds supplémentaires. Vous pouvez acheter des cartons sans pour autant participer en direct. Vous serez informés par mail de vos gains.

- **Chasse aux bonbons pour Halloween suivi d'un film** : Les enfants ont pu déambuler dans les rues de Sannat le premier samedi des vacances de Toussaint. Ils sont repartis les poches pleines de sucreries. Merci aux habitants d'avoir joué le jeu !

A l'issue de cette chasse, un petit film a été proposé aux enfants !

- **Ventes de saucissons** : Un succès gourmand complètement fou ! Grâce à vous, on peut financer de nouveaux projets. A noter : **PROCHAINE VENTE COURANT AVRIL !**

- **Marché de Noël** : Vente de pâtisseries et de créations maisons réalisées par les enfants et les familles. Merci à tous ceux qui ont participé à cette action !

- **Spectacle** : En une heure, nos petits écoliers ont pu faire le Tour du monde et ont pu, le temps de quelques instants, voir un éléphant dans la salle des fêtes ou encore voyager sur le toit d'un train Ce spectacle a permis aux enfants de découvrir l'histoire tirée du livre « Le tour du monde en 80 jours ! ».

A l'issue de ce spectacle, le Père Noël est venu voir les enfants pour leur offrir un petit cadeau.

- **Recyclage des cartouches d'encre** : En participant à notre collecte de cartouches d'encre, vous contribuez à un avenir plus vert tout en soutenant les projets de l'APEI. N'hésitez pas à nous apporter vos cartouches usagées !

Un grand merci à tous les bénévoles, aux membres de la mairie et à tous ceux qui nous soutiennent ! Grâce à vous, on fait de l'école un endroit chaleureux où nos enfants se sentent bien.

A propos de l'école...

Une nouvelle année commence et il nous faut déjà faire le bilan de la précédente.

Les effectifs de l'école restent stables cette année avec 50 élèves accueillis en cette fin d'année.

L'équipe de l'école ne change pas et nous retrouvons :

Classe de Mme Migot : 1 TPS, 9 PS et 5 MS,

Classe de Madame Brun : 4 GS, 10 CP et 3 CE2 ,

Classe de Mme Pierron : 9 CE1, 2 CM1 et 7 CM2 .

Garderie et ATSEM : Eric Maletterre, aidé de Kévin Sauvage et Mégane Moreland.

Cantine : Sandrine Chicheportiche, Mégane Moreland et Sarah Thionnet.

AESH (aide aux enfants en situation de handicap) : Sarah Thionnet

Bilan de l'année scolaire 2024-2025 :

Le 20 juin les enfants de l'école sont partis en voyage scolaire en Auvergne. Après la visite du Volcan de Lempdes nous avons pris le panoramique des Dômes pour découvrir le Puy de Dômes.



Développement des compétences psychosociales :

Les enfants du CP au CM2 ont pu participer à des ateliers de développement des compétences psychosociales afin de travailler l'empathie, la gestion des émotions, les relations humaines...

Comme chaque année les enfants se sont rendus à trois reprises à la médiathèque de Chambon sur Voueize, cette sortie ne pourra être renouvelée cette année par manque de budget.

Un spectacle de fin d'année scolaire a été proposé aux familles le dernier jour d'école où les enfants ont pu proposer des chants, danses. Le spectacle a été suivi d'un repas convivial ... L'année 2025 s'est terminée avec le repas de Noël, le spectacle offert par l'APEI, la distribution des cadeaux, la sortie au cinéma et le goûter de Noël offert par Sannat Loisirs.

Année scolaire 2025– 2026

Cette nouvelle année scolaire a commencé dans les locaux de la salle des fêtes afin de finir la nouvelle école et c'est avec une immense joie que nous avons fait notre entrée dans les nouveaux locaux la semaine avant Noël.

Les trois classes sont enfin dans le même bâtiment, la cour a retrouvé ses fonctions et les enfants utilisent maintenant le terrain omnisport lors des récréations.

Petite visite des nouveaux locaux :

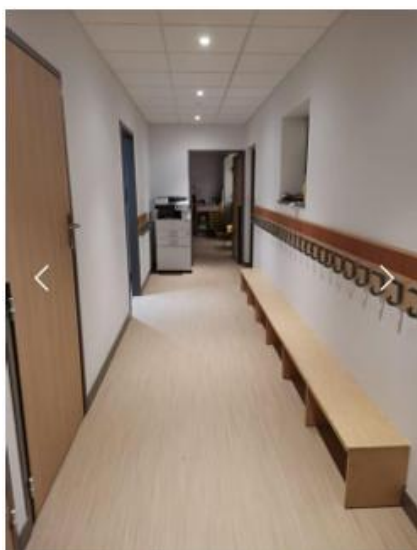
Classe maternelle



Classe GS, CP, CE2



Classe CE1, CM1, CM2



Couloir et toilettes

*Les enfants et toute l'équipe éducative vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2026.*



LES ARTS

DE SANNAT

Bilan 2025 et perspectives

Créée pour favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants, l'association **Les Arts de Sannat** a poursuivi en 2025 son développement en consolidant un noyau associatif actif et engagé.

Réalisations 2025

- Organisation d'un **repas en autonomie** dans le cadre des *apéros du vendredi*, une première pour l'association, réunissant restauration et animation musicale avec des musiciens locaux et invités.
- Réalisation de la **captation vidéo et sonore du concert de Quintus et Lucie pour SHP**, avec plusieurs prises de vue, destinée notamment à leur Assemblée Générale.
- Intermédiaires d'**artistes de Sannat et d'Évaux-les-Bains** pour une prestation musicale à Montluçon, au bar *V and B*.
- Mise en musique et réarrangement d'une chanson ancienne pour **SHP**

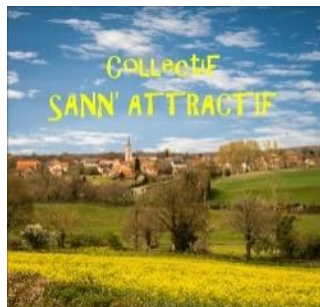
Perspectives 2026

L'association a d'ores et déjà confirmé l'animation de l'**apéro des vendredis du 10 juillet 2026**.

Par ailleurs, plusieurs idées sont à l'étude :

- Organisation d'une **soirée JAM** ouverte aux musiciens et au public,
- Mise en valeur d'**artistes et artisans** (peinture, photographie, créations manuelles, artisanat),
- **Ateliers de percussion**,
- **Soirée Franglaise**,
- Retour du groupe **Trad'Adi**, cette fois-ci dans la salle des fêtes,
- Organisation d'un **nouveau repas associatif**
- Prendre part aux événements déjà existants

Les habitants intéressés peuvent contacter l'association au **06 26 08 34 91** pour prendre part aux réflexions et proposer des idées ou échanger autour des projets à venir.



L'association « *Sann'Attractif* »
avec ses deux entités,
L'épicerie « *La P'tite Coop* » et
Le bar « *Le Trait d'Union* »



a fêté en mai dernier ses 5 années d'existence en proposant une semaine commerciale avec animations et tombola.

L'année 2025, la sixième donc, fut aussi satisfaisante que les précédentes, et elle a permis d'enrichir encore la liste des fournisseurs et d'offrir de nouveaux services.

Rappelons que la P'tite Coop propose, tous les matins (de 8h30 à 12h30), sauf le lundi, et le vendredi de 16h à 19h (en qualité de dépôt du drive « A vendredi ») des produits de boulangerie (sur réservation), des fruits et légumes (« Fiol » a remplacé la « Ronde des saisons » en cessation d'activité), des produits d'épicerie, des produits locaux, des produits frais et surgelés, des produits de boucherie-charcuterie (sur commande), et dans son bar des boissons pas ou peu alcoolisées.

Parmi les nouveaux fournisseurs, locaux et (ou) bio, citons les fromages de chèvre de Sannat de « *La Chèvre rit* », les légumes de Saint-Priest « *Les légumes gourmets* » et de Lussat « *La ferme de Parvati* », la « *Biocoop* », et nouveau service : le partenariat avec « *Sonia Pressing* » d'Auzances.

Cette année encore, nous avons mené des opérations exceptionnelles, comme le « *Marché de printemps* » de l'Ascension qui a réuni 32 exposants, des ventes de fromages en provenance directe des producteurs (Fromages d'Auvergne, de Savoie et du Jura), le pressage de pommes en octobre ou la confection des colis de Noël pour les aînés de plusieurs communes voisines en décembre.

Sann'Attractif, c'est aussi l'animation conviviale tout au long de l'année, avec le bar « *Le trait d'Union* » qui chaque premier vendredi du mois propose « La bière du mois » ou en novembre la soirée « Beaujolais nouveau » ; dans le même lieu, ou à l'étage aménagé cette année par les bénévoles, ou sous la Halle, se sont succédés les ateliers « santé et bien-être » (« Détox » ou « Energie au service du bien-être »), un concert gratuit en août, ou les lutins de Noël et leur vin chaud en décembre. L'accueil des enfants a été une de nos priorités, avec une matinée modelage en février, un après-midi jeux en avril, une animation lecture en juillet et deux demi-journées d'animations diverses en octobre et décembre (en collaboration avec le Relais Petite Enfance) et... nec plus ultra, un repas intergénérationnel en août en partenariat avec les EPHAD d'Evaux et de Mainsat.

Petite satisfaction encourageante, « Ici Creuse » nous a une nouvelle fois mis à l'honneur, en direct en avril dans son émission « Ça marche en Creuse ».

Rappelons que les nouveaux bénévoles sont toujours les bienvenus.
Nos coordonnées : Tel 09.75.60.17.42 / Mail : coopsannat@gmail.com

BONNE ANNÉE 2026 À TOUTES ET À TOUS !

La Collégiale de Sann'Attractif



Comme les années précédentes SHP a essayé d'offrir à ses adhérents, et à toutes celles et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine Sannatois, et par extension Creusois, des informations et des animations au cours de l'année écoulée.

Les informations : Elles sont le fruit de la recherche que nous menons, et elles sont publiées sous la forme d'articles diffusés par voie interne, mais aussi externe par le biais de notre site internet qui s'enrichit d'année en année (adresse : ***sannat-hetp.fr***).
 Les animations : Elles ont essayé de mettre en valeur le patrimoine culturel avec le spectacle patoisant donné en mars (à Reterre en raison de l'agrandissement de l'école) sur le thème de la rencontre « *Pa trouvâ qoouqu...qéi qoouqar!* ». Également le patrimoine bâti, avec d'une part notre excursion annuelle en juin qui nous a conduit sur la trace des constructions médiévales (mottes castrales et château de la Faye à Saint-Dizier-la-Tour plus abbaye du Moutier d'Ahun) et d'autre part à participer en août à une randonnée commentée à Mazeirat. Le loisir musical n'a pas été absent avec un concert lyrique donné à l'église en juillet et un karaoké sous la halle en août.

L'année à venir s'inscrira dans la continuité. La recherche se poursuivra et nous permettra peut-être de faire revivre le Sannat d'il y a deux siècles. Le voyage, sans doute encore en covoiturage et en juin, nous conduira à l'autre bout du département, dans la vallée des peintres, à Crozant et à Fresselines, l'animation musicale reviendra en juillet avec un nouveau concert lyrique avec la magnifique voix de Lucie Péres-Demarty, accompagnée par Quintus Blundell, au clavier d'un harmonium rénové dans notre église à l'acoustique exceptionnelle, puis en août avec notre désormais traditionnel karaoké animé par Solale.

Et peut-être ajouterons-nous une cerise sur le gâteau, si la personne en service civique promise, que nous partagerons avec Sannat en fêtes, nous arrive. Nous envisageons de créer des circuits de randonnée « audio-guidés », c'est-à-dire accompagnés de commentaires portant sur le paysage, l'histoire, le bâti, la végétation qui se déclencheraient sur le téléphone au fur et à mesure de la promenade. En attendant nous vous souhaitons une...

Excellente année 2026 à toutes et à tous.

ACCA de SANNAT

Tous les membres de l'ACCA vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme l'an passé je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'ACCA (organisation des battues, déterrage et chasse des nuisibles ainsi que le déroulement de nos manifestations), sans qui l'ACCA ne fonctionnerait pas, et également Olivier Rouchon et sa famille pour la confiance qu'ils nous accordent, depuis plusieurs années, en faisant une demande de plan de chasse commune, facilitant l'organisation des battues dans le secteur de la ville du bois.

Il faut souligner cette entente, car le territoire de Sannat compte beaucoup de « non chasse » et de « chasse gardée », et on ne peut pas dire que cela se passe toujours bien !!!

Cela entraîne des difficultés pour organiser des battues efficaces dans certains secteurs, qui a pour conséquence, une hausse des dégâts causés par les sangliers dans les prairies et les cultures de nos agriculteurs exploitants sur la commune.

Le nombre de sociétaire de l'ACCA et de 48 sociétaires, le nombre a légèrement augmenter par rapport à l'année précédente qui était de 47.

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA de SANNAT se joint à moi pour renouveler à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2026.

Loic Maletterre

Les Anciens Combattants

Comme chaque année les enfants de l'école, les institutrices et Eric nous accompagnent au Monument pour les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre par les chants et la lecture du message du ministre des anciens combattants.

Nous les remercions chaleureusement, ainsi que toutes les personnes présentes avec qui nous sommes heureux de partager le pot de l'amitié. Cette année encore, accompagné de Monsieur le Maire, nous sommes allés partager notre traditionnel repas au Damier à Fontanières.

Le Président

Sannat en Fêtes



Avant toute chose, l'équipe de
ses meilleurs vœux pour 2026 !

vous présente

L'année 2025 a été marquée par un nombre limité d'événements, principalement en raison de l'impossibilité d'utiliser la salle polyvalente. Cependant, la halle de Sannat a pris le relais, devenant désormais le lieu central de nos événements sannatois.

Ainsi, c'est sous cette halle que nos manifestations ont pu se dérouler, à commencer par la vente d'aligot-saucisses en avril. Malgré un temps capricieux, cette vente a su ravir de nombreux gourmands !

L'été a ensuite été animé avec les apéros du vendredi, le fondue-frites du 13 juillet et la traditionnelle fête communale.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre présence fidèle à chacune de nos activités.

Du côté du bureau, petit changement cette année. Suite à la démission de Nicolas MALETERRE, Julien HERMET a été élu trésorier lors de notre assemblée générale. Nous tenons à remercier Nicolas pour son investissement en tant que trésorier et souhaitons la bienvenue à Julien !



Si vous souhaitez vous aussi vous impliquer au sein de notre association, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre lors de l'une de nos manifestations.

SANNAT LOISIRS

Nous sommes heureux de retrouver la salle des fêtes.

Notre assemblée générale aura lieu le 17 janvier 2026.

Les après-midis jeux des 2èmes et 4èmes mercredis de chaque mois auront lieu salle Paul Riffat.

C'est avec plaisir que nous annonçons nos 2 concours de belote les :

- 7 février 2026
- 17 octobre 2026

Et bien sûr, nous avons la grande joie de pouvoir refaire nos repas les :
14 mars et 3 octobre 2026.

Le club Sannat Loisirs souhaite une bonne année à vous tous.

Merci à toutes et à tous.

Venez nous rejoindre ! N'hésitez pas !

Le Bureau de Sannat Loisirs

ESMS
Entente Sportive Mainsat Sannat

BONNE ANNEE 2026

Avant d'évoquer la nouvelle saison, dressons un rapide bilan de la saison 2024/2025.

L'équipe 1 a réalisé une saison satisfaisante en se hissant à la 6ème place pour sa troisième saison en 2° division. Éliminée en coupe de la Creuse, elle sera reversée en Gilbert Andrivet. La saison fut plus concrète pour l'équipe b, elle a terminé première de sa poule, avec aucune défaite.

Une première pour le club qui voit son équipe réserve accéder à une division supérieure. Les féminines, en première division vécurent une saison compliquée. Elles terminent la saison avant dernière.

Pour les jeunes l'année de l'entente fut une belle réussite, avec une trentaine d'enfants, elle a pu engager plusieurs équipes sur les différents plateaux. Un grand merci aux éducateurs et parents qui participent à cette belle aventure.

Côté associatif, le club participe toujours à l'animation des villages. A Sannat, nous avons organisé une randonnée suivie d'une soirée karaoké en Juin, la journée du 13 juillet en inter-société.

Nous tenons à remercier les municipalités pour leurs soutiens subventionnels et infrastructurel.

SAISON 2025/2026

Cette nouvelle saison s'est ouverte en septembre sous la houlette de Nicolas Vernade pour les seniors masculins, et Benoît Maleterre en tant que responsable de l'école de foot aidé de plusieurs éducateurs.

Commençons par l'école de Foot qui compte un peu plus de 30 enfants cette année. Elle continue son développement. L'équipe encadrante, fait son maximum pour aider les enfants à s'épanouir dans le foot.

Les féminines toujours en entente avec l'E.S Evaux Budelière trouve une certaine stabilité

L'équipe réserve terminera sa saison rapidement... Malheureusement le manque d'effectif et les blessures récurrentes auront eu bon de notre équipe réserve.

Début plus compliqué pour l'équipe fanion, la saison commence avec un effectif remanié à la suite de l'arrêt de joueurs cadre et de l'entraîneur. C'est Benoît Maleterre et Éric Chaumeton qui prendrons les rennes et parviendrons à remonter l'équipe à une 5ème place.

Nous avons toujours besoin : joueurs, joueuses, encadrants et bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez contacter

Jean Pierre Gamot, secrétaire au 06.98.35.09.32

Alexandre Picaud au 07.87.90.92.37

Pour l'école de foot Benoît Maleterre au 06.48.73.19.05

L'ensemble des membres de l'ESMS

vous souhaitez à vous et à vos proches santé et bonheur pour la nouvelle année à venir

LE CARNET DE L'ANNEE 2025

Bienvenue à...

Margot COMBAS née le 25 février 2025

Noah GIROIX né le 4 novembre 2025

Mariages

Christophe DOUCET et Cécile DANDREAU le 25 avril 2025

Florian LÉPINASSE et Priscilla LEPERS le 19 juin 2025

A tous les nouveaux arrivants sur la commune

N'hésitez pas à venir vous signaler en mairie

Souvenirs et regrets pour tous ceux qui nous ont quittés

Habitants la commune

Gaston BAILE décédé le 2 janvier 2025

Suzanne MALETERRE née BONNICHON décédée le 5 janvier 2025

Jean-Jacques ROCCHIA décédé le 18 juillet 2025

René NICOLAS décédé le 27 décembre 2025

Nés à Sannat, inhumés à Sannat ou liés intimement à la commune

Marguerite CASSAN décédée le 1er janvier 2025

Ginette BERTAUD née DEPOUX décédée le 8 mars 2025

Roger DUPUY décédé le 14 mars 2025

Angèle NICOLAS née ROUFFET décédée le 28 mai 2025

FESTIVITES 2026

Samedi 17 janvier : Assemblée Générale Sannat Loisirs

Vendredi 23 janvier : Assemblée Générale Les Arts de Sannat

Samedi 24 janvier : Assemblée Générale Sannat Histoire et Patrimoine

Samedi 31 janvier : Repas de l'ESMS à Mainsat

Samedi 07 février : Concours de belote (Sannat Loisirs)

Dimanche 08 février : Loto école de Foot à Peyrat la Nonière

Samedi 14 février : Bal des Jeunes (Sannat en Fêtes)

Dimanche 15 février : Repas des Aînés (Mairie)

Samedi 28 février : Loto (ESMS)

Samedi 07 mars : Repas des Grands-Mères (Sannat Loisirs)

Lundi 06 avril : Chasse aux œufs (Sannat en Fêtes)

Samedi 11 avril : Repas (Sannat en Fêtes)

Jeudi 14 mai : Marché de printemps (Sann'attractif)

Samedi 06 juin : Journée conviviale à l'étang (ACCA)

Dimanche 21 juin : Fête de la musique (ESMS)

Vendredi 03 juillet : Apéro sous la halle (Sann'Attractif)

Vendredi 10 juillet : Apéro sous la halle (Les Arts de Sannat)

Lundi 13 juillet : Repas (Inter associations)

Mardi 14 juillet : Pétanque (Inter associations)

Vendredi 17 juillet : Apéro sous la halle (ACCA)

Vendredi 24 juillet : Apéro sous la halle (SHP, Sannat en Fêtes)

Vendredi 31 juillet : Apéro sous la halle (ESMS)

Vendredi 07 aout : Concert (Sann'attractif)

Samedi 08 et dimanche 09 aout : Fête communale (Sannat en Fêtes)

Vendredi 21 aout : Karaoké (SHP)

Vendredi 28 aout : Apéro sous la halle (Sannat en fêtes, Sannat Loisirs)

Samedi 03 octobre : Repas des Grands-Pères (Sannat Loisirs)

Samedi 17 octobre : Concours de belote (Sannat Loisirs)

Samedi 31 octobre : Bal des Jeunes (Sannat en Fêtes)

Samedi 21 novembre : Repas (Sannat en Fêtes)

Samedi 12 décembre : Marché de Noël (Sannat Loisirs)

Samedi 19 décembre : Bûche de Noël (Sannat Loisirs)

Autres dates

Dimanche 15 mars : 1^{er} tour élections municipales

Dimanche 22 mars : 2^{ème} tour élections municipales